

PAR COURRIEL

Le 13 mai 2025

Monsieur Vincent Dallaire

N/Réf.: AI-2052

OBJET : Accusé de réception à votre demande d'accès à l'information

Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 9 mai 2025 visant à obtenir le nombre total d'ordonnances de soins ayant été demandées aux tribunaux incluant celles rejetées et celles octroyées durant la période de 2023 à 2025 inclusivement jusqu'en date du 9 mai 2025.

Conformément à l'article 47 de la Loi *sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous donnerons suite à votre demande dans les 20 jours suivant la réception de celle-ci. Cette dernière ayant été reçue le 9 mai 2025, vous recevrez donc une réponse au plus tard le 29 mai 2025. Toutefois, dans l'éventualité où la demande ne pourrait être traitée dans ce délai, nous vous en aviserons par écrit conformément aux dispositions de la Loi.

Nous espérons que le tout sera à votre convenance et nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Me Sonia Desaulniers

Chef de service - Contentieux institutionnel

Substitut à la responsable de l'accès aux documents

CIUSSS MCQ

Centre multiservices de santé et de services sociaux Saint-Joseph